

## Tarifs REP Emballages – quoi, pourquoi et comment ?

Les tarifs REP Emballages constituent la base de la contribution que nos membres paient pour nos services. Mais comment sont calculés ces tarifs ? Quels sont les principes de base ? À quels facteurs sont-ils soumis ? Et comment évolueront-ils à l'avenir ?

### Pourquoi devez-vous payer une contribution REP ?

#### Vos obligations légales en tant qu'entreprise

Les entreprises qui mettent des emballages sur le marché belge ont un certain nombre d'obligations légales à respecter. La responsabilité élargie des producteurs (REP), une mesure introduite dans les années 90, oblige les entreprises à contribuer au financement de la collecte, du recyclage et du traitement de leurs déchets d'emballages.

Cette obligation comprend trois volets :

- **Obligation de reprise.** Vous devez atteindre un certain taux de recyclage annuel pour les emballages que vous mettez sur le marché.
- **Obligation d'information.** Chaque année, vous devez informer les pouvoirs publics de la nature de vos emballages et des taux de recyclage que vous avez atteints.
- **Plan de prévention.** Vous devez établir un plan de prévention décrivant les mesures que vous prenez pour réduire vos quantités d'emballages et les objectifs que vous vous êtes fixés.

#### Contribuer à un système collectif et efficace

Pour assumer leur responsabilité de producteurs d'emballages ménagers, les entreprises ont créé Fost Plus il y a près de 30 ans. Notre organisation sœur, Valipac, s'occupe des emballages industriels.

Lorsque vous adhérez à Fost Plus, vous nous déléguez l'**obligation de reprise** de vos emballages ménagers. Dès lors, vous contribuez au système collectif que nous avons développé pour la collecte, notamment via le sac bleu des PMC, ce qui nous permet d'atteindre le taux de recyclage obligatoire pour votre entreprise.

En soumettant votre déclaration annuelle, vous remplissez également votre **obligation d'information**. En effet, grâce aux informations issues des déclarations de nos membres, nous pouvons informer les pouvoirs publics de la nature et de la quantité des emballages mis sur le marché.

À l'heure actuelle, Fost Plus ne se charge pas encore de l'élaboration de votre **plan de prévention**. Vous pouvez créer votre propre plan de prévention ou utiliser ceux proposés par les fédérations.

#### La contribution REP finance l'activité de Fost Plus

L'intégralité des contributions sert à financer les frais engagés par Fost Plus pour la collecte, le tri et le recyclage de vos emballages, ainsi que pour les activités connexes telles que la communication et la sensibilisation, le contrôle de la qualité et le suivi. Cette contribution n'est donc pas une taxe grevant vos emballages.

Par ailleurs, vous n'êtes pas tenu d'adhérer à Fost Plus. Vous pouvez également mettre en place votre propre système de collecte des emballages auprès des consommateurs et rechercher par vous-même une solution de recyclage. Dans la pratique, cette option est rarement réaliste ou rentable.

En agissant à l'échelle nationale et pour un volume d'emballages beaucoup plus important, Fost Plus est plus rentable et efficace. Ce système uniformisé est aussi bien plus simple pour les consommateurs. Grâce à la collecte en porte-à-porte du papier-carton et du PMC, ainsi que le vaste réseau de bulles à verre, les efforts exigés des consommateurs sont en effet

réduits, pour un taux de collecte très élevé. C'est une des principales raisons de notre succès : nous atteignons l'un des taux de recyclage les plus élevés d'Europe, et ce, pour un coût par habitant relativement faible.

## Quels sont les principes de base qui sous-tendent ces tarifs ?

Les principes de base pour le calcul des tarifs REP Emballages ont été validés par l'organe d'administration de Fost Plus et sont repris dans notre agrément. Chaque année, les tarifs sont recalculés selon ces principes lors de l'élaboration du budget, avant d'être approuvés par l'organe d'administration en juin. Ils sont ensuite communiqués, avec la méthode de calcul, à la Commission interrégionale de l'Emballage. Enfin, l'Assemblée générale confirme le budget et les tarifs REP.

### 1. À chaque matériau son tarif

Les tarifs REP Emballages sont calculés sur la base du déficit de coût réel de chaque matériau recyclé. Cela signifie que pour chaque matériau, nous comparons les coûts et les revenus effectifs aux volumes mis sur le marché pour déterminer un tarif REP par matériau. Sur la base de ces tarifs, nos membres paient une contribution juste et correcte, qui dépend des matériaux qu'ils utilisent pour leurs emballages.

### 2. L'éco-modulation stimule le recyclage

Cette contribution est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire des emballages. Grâce à un principe directeur d'éco-modulation, nous encourageons l'utilisation d'emballages facilement triables et recyclables. Plus l'emballage est difficile à recycler, plus le tarif est élevé. Les emballages non recyclables ont par conséquent le tarif REP le plus élevé.

### 3. Budgétisation annuelle

Les tarifs REP sont revus chaque année, sur la base d'une prévision des quantités, des coûts et des revenus attendus pour l'année à venir. Nous estimons les volumes qui seront mis sur le marché et les volumes que nous collecterons, l'évolution des prix des matériaux et l'évolution des coûts.

Ces estimations sont complexes. Les recettes et les coûts dépendent de multiples facteurs, tels que l'évolution des marchés internationaux, les indicateurs macro-économiques comme l'inflation, et les événements géopolitiques. Les éventuels excédents et déficits sont répercutés sur les tarifs de l'année suivante.

## Comment les tarifs REP sont-ils calculés ?

Le budget de fonctionnement de Fost Plus couvre essentiellement le coût de la collecte sélective, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Du côté des recettes, il y a les revenus issus de la vente de certains matériaux. La différence entre les deux est financée par la contribution REP.

Le principe de calcul des contributions des tarifs REP Emballages est simple :

$$\frac{\text{Coûts (pour la collecte, le tri) - Recettes (provenant du recyclage)}}{\text{Poids (matériau d'emballage mis sur le marché)}} = \text{Tarifs REP Emballages}$$

Ce principe est appliqué à chaque matériau d'emballage recyclé et donne lieu à un tarif à part par matériau, qui est recalculé chaque année.

## Frais de collecte et de tri

La majeure partie du budget de fonctionnement de Fost Plus est consacrée à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. En d'autres termes, il s'agit de tous les coûts encourus pour acheminer les matériaux depuis le domicile des personnes jusqu'à nos partenaires de recyclage : la collecte en porte-à-porte des PMC et des papiers-cartons ou encore l'installation, l'entretien et la vidange des bulles à verre. En outre, Fost Plus rémunère les centres de tri PMC pour leurs activités.

Dans la pratique, la plupart de ces activités sont menées par des intercommunales ou des entreprises de gestion des déchets privées, mais sont financées par Fost Plus par le biais de contrats à long terme. De même, pour les matériaux d'emballage collectés dans le parc à conteneurs, Fost Plus paie une contribution à l'intercommunale ou à la commune qui gère le recyparc.

Enfin, les frais généraux liés au fonctionnement de Fost Plus sont également comptabilisés. Ils comprennent les frais de communication et de sensibilisation ainsi que la gestion générale de l'organisation (systèmes informatiques, ressources humaines, direction, etc.).

## Allocation exacte des coûts

Les activités qui peuvent être liées à un matériau spécifique lui sont intégralement attribuées. Par exemple, les coûts d'installation, d'entretien, de location et de vidange des bulles à verre sont entièrement répercutés dans le tarif REP pour le verre, tout comme les contrôles de qualité spécifiques du verre collecté ou les activités de sensibilisation à la propreté aux abords des bulles à verre.

Cette répartition est un peu plus complexe dans le cas des PMC, puisqu'il s'agit de différents matériaux qui sont collectés et triés ensemble. Mais là encore, les coûts sont ventilés par matériau trié. Pour ce faire, nous faisons appel à un auditeur externe qui répartit les coûts entre les différents matériaux PMC sur la base de critères définis. Par exemple, dans le cadre de cet exercice, l'auditeur effectue des audits annuels dans les centres de tri PMC pour savoir quelles machines et quelles personnes sont employées pour quelle fraction. Le coût d'une trieuse optique utilisée pour trier les emballages en polypropylène (PP) sera alors affecté au PP, le coût d'une trieuse employée pour effectuer le contrôle a posteriori des cartons à boissons sera repris dans le tarif REP des cartons à boissons. Le poids et le volume des emballages PMC mis sur le marché sont également des paramètres importants afin de répartir les coûts de collecte et de tri des PMC entre les différents matériaux.

Les coûts indirects qui ne peuvent être attribués sans équivoque à un matériau ou à un groupe de matériaux, tels que la sensibilisation générale, les frais généraux ou les coûts de suivi pour les autorités locales, sont attribués aux différents matériaux sur la base de critères prédéfinis et de moteurs de coûts objectivement mesurables.

## Revenus issus de la vente de matériaux

Outre les coûts, les recettes provenant de la vente des matériaux sont également prises en compte. Les matériaux que nous collectons et trions sont compactés en balles et livrés à des entreprises de recyclage spécialisées. Les prix que nous obtenons pour ces balles dépendent de plusieurs facteurs.

Les matériaux pour lesquels il existe un marché de recyclage et de vente, comme l'aluminium ou les bouteilles en PET transparent, sont les plus recherchés. En effet, les entreprises de recyclage peuvent revendre le recyclat à l'industrie, qui l'utilise alors pour fabriquer de nouveaux emballages ou objets.

Pour d'autres matériaux, comme les emballages souples ou certains plastiques durs, le marché du recyclage est encore en développement et le marché de la vente est plutôt limité. Par conséquent, Fost Plus n'obtient pas de prix élevés pour ces matériaux et doit parfois payer l'entreprise de recyclage pour leur traitement.

En outre, la qualité de ce que nous fournissons fait toute la différence. Plus les matériaux sont purs, plus le prix est élevé. À cet égard, Fost Plus jouit d'une excellente réputation auprès des entreprises de recyclage. Nous la devons en partie à nos efforts de sensibilisation des citoyens, à l'optimisation poussée de nos scénarios de collecte et aux investissements dans les nouvelles technologies pour nos centres de tri.

Certains matériaux d'emballage rapportent plus que ce que ne coûtent leur collecte et leur tri. Ces matériaux sont soumis à un tarif REP qui couvre au moins leur participation aux coûts indirects de Fost Plus.

Les éventuels excédents et déficits résultant de la vente des matériaux des années précédentes sont pris en compte par matériau dans les tarifs des années suivantes. En d'autres termes, si un matériau a rapporté moins que prévu au cours de

l'année écoulée, ce déficit sera compensé par une augmentation de son tarif REP l'année suivante. Si un matériau a rapporté plus que prévu, cet excédent sera utilisé au cours des années suivantes pour compenser les fortes fluctuations du tarif REP.

## Volumes mis sur le marché

Les volumes mis sur le marché d'un certain matériau d'emballage ont également un impact sur le tarif REP. Un coût fixe a moins d'impact lorsqu'il est réparti sur un grand volume d'emballages que sur un volume plus faible.

Pour estimer ces volumes, nous nous basons sur les évolutions relevées dans les déclarations de nos membres, les tendances du marché de l'emballage et le contexte législatif. Nous interrogeons aussi régulièrement nos membres sur les évolutions attendues des emballages qu'ils utilisent.

## Tarif unique pour les emballages non recyclables

Les emballages non recyclables sont soumis à un tarif unique, qui est au moins le double du tarif le plus élevé des matériaux recyclables. Il s'agit d'une mesure de dissuasion financière, visant à inciter les entreprises à passer à des alternatives recyclables.

Tout éventuel revenu supplémentaire provenant de la contribution des matériaux non recyclables est réparti entre les autres matériaux en fonction de leur taux de recyclage.

## Comment les tarifs REP Emballages évolueront-ils à l'avenir ?

**L'économie circulaire est très dynamique. Nous voyons apparaître chaque jour de nouvelles technologies et applications. Et c'est une bonne chose, car ça signifie que nous pouvons recycler de plus en plus, et que les tarifs REP évoluent. En outre, des prix des matériaux fluctuants, des facteurs macro-économiques et de nouvelles dispositions légales ont également un impact important sur les tarifs. Arrêtons-nous sur quelques-uns des principaux facteurs.**

### Scénarios de collecte

Depuis l'élargissement du sac bleu à presque tous les emballages en plastique, nous collectons de plus en plus de matériaux en vue de leur recyclage. Cette introduction s'est accompagnée d'investissements importants dans de nouveaux centres de tri et de nouvelles capacités de recyclage, ce qui a entraîné une augmentation des coûts. Comme la collecte se développe, les coûts de logistique et de transport augmentent également. Ces investissements sont indispensables pour l'avenir et permettront à nos membres de se conformer à une législation toujours plus stricte.

En outre, les adaptations continues dans les centres de tri permettent de trier et de recycler un nombre croissant de fractions différentes. Nous trions désormais également l'aluminium fin et les capsules de café, ainsi que les bouteilles et les barquettes en PET opaque. Cela s'est immédiatement traduit par une adaptation des tarifs pour ces matériaux, qui ne sont plus considérés comme non recyclables.

Ces dernières années, des nouveaux scénarios de collecte ou des scénarios de collecte adaptés ont également vu le jour pour un certain nombre de flux spécifiques, ce qui a également conduit à des tarifs REP distincts. C'est le cas par exemple des emballages en EPS (frigolite), du liège ou encore des emballages d'huile de moteur, de produits chimiques et de substances caustiques (Petits Déchets Dangereux) qui sont collectés via les parcs de recyclage. Pour les étiquettes adhésives compostables pour fruits et légumes, et les sachets de thé et dosettes souples de café qui sont collectés et traités via la fraction organique, il y a un tarif REP spécifique. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation européenne (PPWR) le 12 août 2026, ils seront considérés comme des emballages. Comme pour les autres flux, le principe de base selon lequel le tarif est toujours calculé sur la base du déficit de coûts s'applique également ici.

### Les évolutions du marché et les tendances macro-économiques

Les prix des matériaux dépendent de l'offre et de la demande. De plus, il s'agit d'un marché mondial, fortement influencé par les prix des matières premières, et donc relativement imprévisible. Bien que la demande de matériaux recyclés continue d'augmenter, dans la pratique, elle n'entraîne pas toujours une hausse des prix de ces matériaux.

En outre, les facteurs macro-économiques ont un impact significatif sur les coûts. Par exemple, la forte inflation de ces dernières années a entraîné une hausse des prix de l'énergie et des coûts de la main-d'œuvre, ce qui rend également le transport et la logistique plus onéreux. Là aussi, il reste très difficile de faire des prévisions pour les années à venir.

## **Législation**

Enfin, les évolutions législatives peuvent également entraîner des coûts supplémentaires et une augmentation des tarifs REP. Il peut s'agir de l'introduction d'objectifs de recyclage plus élevés pour certains matériaux, mais aussi d'obligations supplémentaires imposées dans le cadre de notre (nouvel) agrément. Il suffit de penser aux coûts supplémentaires pour le financement des activités des autorités locales et des intercommunales, à l'augmentation de la fréquence de collecte pour certains matériaux ou à l'installation de conteneurs enterrés

En vertu de la directive PPWR, une différenciation supplémentaire au sein des catégories de matériaux sera mise en place à partir de 2030, sur la base de la recyclabilité et, éventuellement, de la teneur en matières recyclées.

## **Conclusion**

### **Une contribution juste et équitable pour chaque entreprise**

Fost Plus applique le principe du déficit de coût, c'est-à-dire que nous calculons les coûts et les revenus exacts pour chaque matériau et les attribuons à ce matériau par le biais du tarif REP. C'est la meilleure manière de s'assurer que chaque entreprise paie une contribution juste et équitable pour la collecte, le tri et le recyclage de ses emballages.

### **Les investissements durables paient**

L'économie circulaire est en plein essor. Nous nous attendons à ce que les tarifs REP continuent d'évoluer. Nous sommes en effet convaincus que le choix de matériaux durables et recyclables sera toujours payant à long terme. Nous sommes toujours à la disposition de nos membres pour des conseils et des informations afin qu'ils fassent les bons choix, pour leur entreprise et pour notre avenir commun.